



Ville de
Breil sur Roya

DEPARTEMENT DES
ALPES-MARITIMES

ARRONDISSEMENT DE NICE

MAIRIE DE BREIL-SUR-ROYA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

en exercice	19
présents	17
votants	19

Le lundi 24 juin 2024 à 20H00, le Conseil Municipal de la commune de Breil-sur-Roya dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie sous la présidence de M. Sébastien OLHARAN Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 19 juin 2024

DELIBERATION

N° 148/2024

PRÉSENTS : Audrey ROSSI, Daniel GIORDAN, Marie-Lou ALLAVENA, Thierry GUIDO, Isabelle SAUVE, Paul REY, Herbert WOLFERS, Karine BOETTI, Julia BONNET, Francis FRECOURT, Renaud LEFEBVRE, Jean-Louis TAYLOR, Marie-Noëlle GISBERT, André IPERT, Michel BRAUN, Danielle GASTALDI.

ABSENTS : Jérôme BOUERI, Colette BENOUAHAB

ONT DONNÉ POUVOIR : Jérôme BOUERI à Julia BONNET, Colette BENOUAHAB à André IPERT

OBJET :

Demande de subvention
pour l'acquisition d'un local
commercial et d'un
appartement situé
48 rue Pasteur

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Isabelle SAUVE

Rapporteur : Thierry GUIDO, 4^{ème} Adjoint au Maire

Monsieur Thierry GUIDO informe que la Commune souhaite acquérir un local commercial et d'un appartement, situés au 48 rue Pasteur, cadastrés section E n° 280, d'une superficie de 67 m², et appartenant à Monsieur Dominique TARANTO.

Le montant de cette acquisition est de 90 000 € HT. Les frais de notaire s'élèvent à 9 000 €. Le montant total subventionnable est de 99 000 € HT. La commune acquière dans le même temps les meubles présents dans l'appartement pour un montant de 5 000 €. Le montant total de cette acquisition est de 104 000 €.

Cette acquisition permettra l'installation de nouvelles activités dans le centre historique, en réhabilitant et en louant les biens acquis et de créer du logement.

La Commune s'engage à maintenir cette acquisition dans le patrimoine communal pendant une durée minimale de 10 ans.

Monsieur Thierry GUIDO présente le plan de financement, joint à la présente délibération, et sollicite l'aide du Département, dans le cadre des aides aux acquisition foncières et immobilières, à hauteur de 80% du montant total HT, afin de financer cette opération.

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré,

À l'unanimité,

APPROUVE la demande de subvention au Département.

APPROUVE le plan de financement.

AUTORISE Monsieur le Maire à lancer l'opération.

INDIQUE que l'opération correspondante sera inscrite au BP 2024 en section d'investissement aux chapitre et article correspondants.

Ainsi fait et délibéré à Breil-sur-Roya les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire du Séance



Isabelle SAUVE

Pour copie conforme



Le Maire

Sébastien OLHARAN

Délibération rendue exécutoire par publication
et transmission en Préfecture le



Le Maire

Sébastien OLHARAN



Ville de
Breil sur Roya

PLAN DE FINANCEMENT

OBJET: ACQUISITION LOCAL COMMERCIAL ET APPARTEMENT CADASTRÉS SECTION E n° 208 SITUÉ 48 RUE PASTEUR



DEPENSE :

Montant 95 000 €
(Frais de notaire 10 % 9 000 €)
Montant TOTAL : 104 000 €

RECETTES :

DÉPARTEMENT 80% 83 200 €
(Dans le cadre des aides aux acquisitions foncières et immobilières)
COMMUNE 20% 20 800 €

FAIT À BREIL-SUR-ROYA, le 24/06/2024

Le Maire,


Sébastien OLHARAN